

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ESSONNE

COMMUNE DE
SOISY SUR ECOLE
(91840)

CANTON DE
MENNECY

DATE DE
CONVOCATION
14 décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE
22 décembre 2022

NOMBRE DE
CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 15

POUVOIRS : 4

OBJET :
**CONDITIONS DE
DEPOT DES
LISTES POUR
L'ELECTION DES
MEMBRES DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
(CAO)**

N°2022_48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit décembre à neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Laure CADOT, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme CADOT Laure, M. LAGARRIGUE Laurent, M. LEFEVRE Franck, M. DUJARDIN Réginald, Mme RAMAHEFASOLO Nora, M. HAMEL Olivier, Mme LE CORRE Sophie, M. LEFEVRE Gérald, M. RUELLÉ Alain, M. CALVARRO DOMINGUEZ Philippe, M. BESSON Hervé.

Absents et excusés : Mme SCHAEFFER Séverine donne pouvoir à M. RUELLÉ Alain, Mme REALI Jeannine donne pouvoir à M. HAMEL Olivier, Mme HERARD Anne-Sophie donne pouvoir à RAMAHEFASOLO Nora, M. SCHAFFUSER Patrice donne pouvoir à M. BESSON Hervé.

Absents : Aucun

Secrétaire de séance : Madame LE CORRE Sophie

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION SUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE DE LA CC2V

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1414-3,

Vu les dispositions du Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-7,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L223-1 à L223-9, L251-1 à L255-1 et R251-1 à R253-4,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCSIPC-BSIOP-1395 du 1^{er} décembre 2020 portant autorisation d'un système de vidéoprotection du domaine public de la CC2V pour les communes de Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courances, Courdimanche-sur-Essonne, Dannemois, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Milly-La-Forêt, Moigny-sur-Ecole, Mondeville, Prunay-sur-Essonne, Soisy-sur-Ecole, Videlles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-PREF-DCSIPC-BSIOP-1430 du 1^{er} décembre 2020 portant renouvellement d'un système de vidéoprotection du domaine public pour la commune de Soisy-sur-Ecole,

Considérant l'intérêt pour les collectivités publiques d'unifier la commande, de lancer une consultation unique pour répondre aux

besoins de plusieurs acheteurs et d'obtenir des économies d'échelle.

Considérant que la convention constitutive détermine l'engagement de chacune des parties dans la mise en œuvre de l'appel d'offre porté par le groupement de commandes,

Considérant la délibération du 22/02/2022 de la CC2V approuvant la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un système de vidéoprotection sur les communes du territoire de la CC2V,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention la convention constitutive du groupement de commandes avec la CC2V,

APPROUVE à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention la désignation de la CC2V comme coordonnateur du groupement de commandes,

AUTORISE à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, Mme le Maire à engager une consultation commune dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres,

AUTORISE à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstention, Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,



**Le Maire,
Laure CADOT**